

Dix journées qui ont fait le Québec — 7^e conférence

Le 1^{er} avril 1918 — Émeute à Québec contre la conscription : résistance politique ou culturelle ?

Conférence prononcée le 31 janvier 2013 à l'auditorium de la Grande Bibliothèque

Invitée : Béatrice Richard, historienne

Texte publié le 13 mars 2013

Jeudi 28 mars 1918 [1]

Le Québec s'apprête à célébrer Pâques. Pour la quatrième année consécutive, le printemps s'amorce avec en toile de fond les échos d'une guerre lointaine, meurtrière, incompréhensible voire injustifiée pour nombre d'habitants de la Belle Province. À l'été 1914, il a suffi que l'Angleterre déclare la guerre à l'Allemagne pour que le Canada, encore une quasi-colonie, se retrouve automatiquement entraîné dans le conflit. Trois ans plus tard, les Canadiens se voient maintenant contraints d'y envoyer leurs fils. Jusqu'ici, seuls des volontaires s'enrôlaient pour la Grande Croisade contre le Kaiser. Depuis peu, la Loi sur le service militaire conscrit tout Canadien adulte de 20 à 35 ans pour le service outremer – sauf exemption d'un tribunal spécial. Si, d'un océan à l'autre, la population semble s'y résigner, ce n'est pas le cas au Québec où se concentre la résistance au devoir militaire. À cet égard, l'élection récente d'un gouvernement d'Union sous l'égide du Parti conservateur n'a fait que polariser le débat entre anglophones et francophones. Farouchement pro-conscriptionniste, la coalition au pouvoir compte bien profiter de l'appui du Canada anglais pour mater la province récalcitrante. Et pour cause. Vu d'Ottawa, ce bastion canadien-français semble au bord de la guerre civile.

Depuis que le Premier ministre conservateur, Robert Laird Borden, a annoncé son intention d'imposer le service militaire, en mai 1917, un climat de guérilla s'est emparé du Québec. La révolte gronde. Les accrochages entre la population et les forces de l'ordre se

**Le 1^{er} avril 1918****ÉMEUTE À QUÉBEC CONTRE LA CONSCRIPTION**

Béatrice Richard

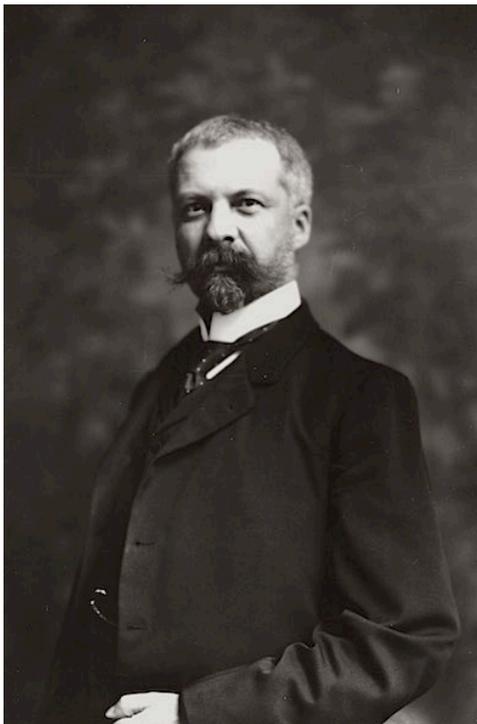


Robert Laird Borden, premier ministre de la Puissance du Canada (1911-1920). Source : Wikimedia Commons.

multiplient dans les principaux centres urbains, tandis que dans les campagnes la police du Dominion se heurte à la sourde hostilité d'habitants qui se liguent pour cacher leurs conscrits. Ces tensions inquiètent le gouvernement au plus haut point. Sa hantise : que les désordres ne dégèrent en insurrection générale [2]. Pourtant, Henri Bourassa, chef de file des nationalistes, avait sonné l'alerte dès juin 1917. Selon lui, imposer la conscription au Québec constituait une « invite à l'émeute » ou, pire, « l'invite formelle et définitive à l'insurrection » [3]. Depuis un an, les rapports de police et les rapports militaires qui remontent jusqu'à Ottawa ne font que confirmer ces craintes,

avec un constat, unanime : la province est au bord de l'explosion, une étincelle suffirait à mettre le feu aux poudres. L'étincelle viendra... d'une salle de quilles. Retour au jeudi 28 mars 1918. La nuit est tombée sur le quartier populaire de Saint-Roch où les badauds s'apprêtent à savourer une longue fin de semaine. De nombreux jeunes gens se mêlent à la foule, ce qui n'est pas sans attirer les « *spotters* », sobriquet dont on affuble les agents du Dominion, qui traquent les réfractaires.

À 20 h 00, trois policiers fédéraux ratissent la patinoire Martineau, rue Notre-Dame des Anges, puis se dirigent vers les deux salles de quilles de la place Jacques-Cartier. À 20 h 30, deux jeunes hommes se présentent à la porte de l'un de ces établissements, plein à craquer, pour se faire aussitôt avertir de la présence policière. Bien connus de la population locale, les agents ont été rapidement repérés. L'un des arrivants, Joseph Mercier, se souvenant qu'il n'a pas son certificat d'exemption sur lui tente de rebrousser chemin. Trop tard, les trois policiers lui barrent la route, le sommant de présenter ses papiers. Toute activité cessante, les clients de l'endroit observent la scène, retenant leur souffle. Mercier propose bien aux *spotters* de téléphoner à ses parents pour leur faire apporter le précieux



Henri Bourassa, directeur du journal *Le Devoir*. Source : Photo de Dupras et Colas, vers 1920, BAnQ, P175, P24.

document, mais sans résultat. Les policiers préfèrent remettre le fautif aux autorités militaires.

Murmures et réprobation dans la salle car personne n'est dupe. À Québec, ces agents ont la réputation d'être des voyous à la solde du gouvernement fédéral et de chercher davantage à se remplir les poches – à raison d'une prime de 10 \$ par réfractaire épinglé – qu'à appliquer la loi. La nouvelle de l'arrestation se répand comme une traînée de poudre. Au même moment, une masse de fidèles sort de l'église Saint-Roch, située à deux pas là, et vient grossir la foule qui a commencé à s'agglutiner devant la salle de quille. Aux cris de « Lâchez-le ! » « Libérez-le ! », un cortège évalué par la suite à 2 000 personnes emboîte le pas à Mercier, maintenant flanqué de deux militaires,

jusqu'au poste de police. Une heure plus tard, le père du jeune homme s'y présente avec le fameux certificat. Mercier est libéré sur-le-champ. *A priori* l'incident est clos. Et pourtant, l'histoire ne fait que commencer.

Le problème, c'est qu'entre temps les policiers ont procédé à deux autres arrestations au même endroit. Dans l'assistance la fureur est à son comble. Des citoyens arrachent littéralement l'un des hommes arrêtés des mains des militaires et le font disparaître dans la foule. Ce second incident n'a fait que jeter de l'huile sur le feu. Très vite, les manifestations de colère tournent à l'émeute. Selon les rapports subséquents, 3 000 personnes auraient alors pris d'assaut le poste de police, le bombardant de projectiles de fortune, pierres, briques, glaçons, etc. Aux abois, les assiégés n'ont d'autre choix que d'appeler l'armée à la rescousse. Le chef de police, Émile Trudel, qui fait partie du lot, téléphone au général Joseph-Philippe Landry, le commandant du district militaire de la région de Québec, pour qu'il les tire, lui et ses hommes, de ce mauvais pas. Dehors, la foule



Henri-Edgar Lavigne, maire de la Ville de Québec (1916-1920). Source : Wikimedia Commons.

réclame la tête d'un certain Bélanger, l'un des trois policiers impliqués dans l'interpellation de Mercier. Son comportement particulièrement brutal en cette occasion a soulevé la réprobation générale.

Entre temps, le général Landry alerte le maire de Québec, Henri-Edgar Lavigne, et mobilise la troupe de la Citadelle, soit environ 400 hommes. Le maire se précipite aussitôt au poste de police et tente d'amadouer les manifestants. Après leur avoir demandé de se retirer, voyant la foule se disperser, il quitte l'endroit, convaincu d'avoir rempli sa mission. Mais à peine a-t-il disparu que le désordre reprend de plus belle. Une partie des émeutiers pourchasse les policiers qui se sont

retranchés dans une école du quartier, bombardant ses fenêtres de projectiles divers. Un autre groupe poursuit Bélanger qui, lui, s'est réfugié dans un tramway. Mal lui en prend, la foule renverse le véhicule, infligeant de sérieuses blessures à son occupant, et tente de l'achever sans autre forme de procès. L'homme devra son salut à l'intervention providentielle d'un vicaire qui parvient, non sans mal, à raisonner les meneurs [4].

Vendredi Saint, 29 mars 1918

Est-ce pour éviter de publiciser des actes de résistance manifestes au service militaire obligatoire ? Est-ce par crainte de représailles ? Le lendemain, le *Quebec Chronicle*, quotidien favorable à la conscription, ne consacre qu'un entrefilet à l'échauffourée. Cela n'empêche pas les rumeurs les plus folles de circuler. La population s'apprêterait à mettre la Vieille Ville à sac et à incendier tous les édifices du gouvernement fédéral sur son passage. Les cibles incluraient l'Auditorium de la place Montcalm (l'édifice actuel du Capitole) où se trouvent les bureaux du registraire, emplacement hautement stratégique d'où l'on administre les dossiers des conscrits. Seraient également visés, l'édifice Merger,



dans le quartier Saint-Roch, qui abrite les médecins chargés d'évaluer les conscrits - tout aussi détestés que les *spotters* - ainsi que le manège militaire devenu le symbole de la répression. Pour sa part, le Sénateur David Ovide Lespérance ferait l'objet de menaces de mort à cause de ses positions pro-conscriptionnistes.

Ce climat délétère incite les pouvoirs publics à rester sur un pied d'alerte. Le maire Lavigueur improvise une cellule de crise depuis la mairie en maintenant un contact téléphonique permanent avec le général Landry et le chef de police Trudel. La troupe de la Citadelle et la Milice se tiennent prêtes à intervenir.

Pendant ce temps, la population se mobilise. À partir de 19 h 30 une foule bruyante et hétéroclite - estimée à 3 000 personnes - commence à se rassembler dans la Basse-Ville. Plusieurs cortèges se forment pour emprunter les côtes en direction de la Haute-Ville. Sur leur passage, des manifestants brisent les vitres du *Quebec Chronicle* et de *L'Événement*, organes favorables à la conscription. Une foule estimée à 8 000 personnes finit par se rassembler devant l'Auditorium, place Montcalm. Vers 21 h 30, des manifestants prennent l'édifice d'assaut, bombardant de blocs de glace les policiers qui l'encerclent. Les forces constabulaires battent en retraite tandis que les assaillants s'engouffrent dans l'édifice, assommant au passage les détectives qui en défendent l'entrée. Une fois à l'intérieur, les émeutiers soumettent les bureaux du registraire à un saccage en règle - mobilier et dossiers taillés en pièce puis jetés par la fenêtre - et déclenchent un incendie.

Entre temps, Lavigueur, effaré, a fait appel aux troupes. Ces dernières entrent en scène, baïonnettes au canon, sur une place Montcalm bondée - plus 12 000 personnes selon les estimations de la police. Il est alors 22 h 20. Au milieu du silence glacé de la foule, quelques irréductibles s'exclament : « Commandez à vos troupes de tirer, monsieur le Maire ! Nous sommes prêts à mourir ! Nous en avons trop enduré ! Nous n'en endurerons pas plus ! » Ébranlé, Lavigueur renonce à lire l'acte d'Émeute, ce qui aurait autorisé les soldats à tirer, et choisit de parlementer avec les meneurs. Petit à petit, la foule se disperse. L'histoire aurait peut-être pu s'arrêter là, mais Borden, semble-t-il, en a décidé autrement.

**Samedi Saint, 30 mars 1918**

Le lendemain, jour du Samedi Saint, le général Landry reçoit d'Ottawa les directives qu'il attendait : désormais l'armée disposera des pleins pouvoirs pour faire respecter la loi et l'ordre dans la ville de Québec. Convaincu que le Québec est au bord de la guerre civile, le Premier ministre espère ainsi tuer la révolution dans l'œuf et sauver l'unité du pays [5]. Concrètement, cela signifie que la sécurité publique ne relève plus des autorités municipales, la police étant désormais soumise à l'autorité militaire. Landry déploie aussitôt 780 de ses hommes dans les rues de la capitale. Certes, les informations dont il dispose lui font craindre le pire. Une rumeur persistante veut que les manifestants s'apprêtent à assaillir le manège militaire pour délivrer des conscrits et des déserteurs. Une autre prétend que des Américains d'origine germanique ont armé secrètement les meneurs des émeutes ou encore que des insurgés s'apprêtent à attaquer et à piller les armureries de la province [6].

L'inquiétude des pouvoirs publics est à la mesure des moyens engagés. Pas moins de 2 000 hommes en provenance de l'Ontario et du Manitoba sont attendus à Québec le lendemain et le surlendemain. Placés sous le commandement du major-général François-Louis Lessard, les soldats sont dépêchés par chemin de fer avec la mission de remettre bon ordre dans la cité. L'enjeu est de taille. Depuis sa fondation, Québec a toujours été une cité militaire. Avec la guerre, la Citadelle et le manège abritent des arsenaux imposants comme jamais, incluant des pièces d'artillerie. Qu'advient-il si ce matériel tombait entre de mauvaises mains ? La situation préoccupe le gouvernement à un point tel qu'il envoie un enquêteur sur place, nul autre que le directeur du Conseil du service militaire, le lieutenant-colonel Harold Arthur Clément Machin.

De fait, les manifestations reprennent le soir même dans les quartiers Saint-Roch et Saint-Sauveur. Tel qu'annoncé par la rumeur, le cortège prend la direction du Manège militaire, situé sur la Grande-Allée. La manifestation rassemble une fois de plus des gens de tous âges et de toutes conditions, bourgeois, travailleurs, femmes, enfants et vieillards, prenant parfois des allures festives. À l'autre bout du spectre, des manifestants attaquent le Manège, jettent des pierres et des glaçons aux soldats, échangent des injures avec la troupe qui finit par charger la foule avec les chevaux. Les cavaliers repoussent manifestants et

curieux sans distinction, frappant certains au passage avec des bâtons. Mais les émeutiers, qui se sont déplacés vers la rue Saint-Jean, contre-attaquent violemment, faisant pleuvoir des projectiles variés sur la troupe. Le tumulte se poursuit tard dans la nuit, jusqu'à ce qu'épuisés, les manifestants aillent se coucher.



Mgr Louis-Nazaire Bégin, archevêque catholique de Québec (1898-1925). Source : [Wikimedia Commons](#).

Dimanche de Pâques, 31 mars 1918

En cette journée de célébration religieuse, les habitants de Québec se rassemblent dans leurs paroisses respectives pour assister à la Grand-Messe. Les curés du diocèse ont reçu des consignes strictes de leur archevêque, Mgr Louis-Nazaire Bégin. Ils ont l'obligation de lire en chaire une lettre pastorale qui ordonne aux fidèles de respecter la loi et l'ordre. Le message peut se résumer en une phrase : les troubles des derniers jours contreviennent aux principes chrétiens et l'Église les réproouve totalement.

Révoltés, certains prêtres se contentent de marmonner la missive pour aussitôt excuser leurs fidèles et dénoncer les excès de la police fédérale. C'est le cas, semble-t-il, de l'abbé J. C. Laberge qui s'empresse de dénoncer les « agents de la police fédérale », les rendant responsables d'avoir « déchaîné cette vague de ressentiment populaire. » [7] Témoin direct des éclats des derniers jours, le curé de la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Québec reflète bien le désarroi d'un bas-clergé déchiré entre son devoir d'obéissance à l'égard de la hiérarchie et la compassion due aux pauvres pécheurs. À Québec, le message de l'épiscopat passe d'autant moins bien qu'au sortir des églises, les fidèles ne peuvent éviter le spectacle des troupes qui quadrillent la ville. Dans l'après-midi, des incidents éclatent et l'on déplore les premiers blessés par balles, deux jeunes hommes et une jeune fille [8]. On n'a encore rien vu.



En fin d'après-midi, un train spécial arrive de Lévis, en provenance d'Halifax. À son bord se trouve le major-général de la Milice canadienne et des inspections de troupes de l'Est du Canada, François-Louis Lessard. Le plus haut gradé francophone de l'armée canadienne possède certes l'expérience nécessaire pour mater toute forme d'insurrection. En plus d'avoir participé à la répression de grévistes à Québec, en 1878, il a combattu les Métis de l'Ouest en 1885 et les Boers durant la guerre d'Afrique du Sud. Pour cette nouvelle mission, Ottawa lui a octroyé les pleins-pouvoirs « avec des instructions spéciales pour réprimer les troubles » [9]. Pendant ce temps, des trains bondés de soldats affluent à Québec. Deux jours durant, le 31 mars et le 1^{er} avril, pas moins de 10 000 hommes en provenance de l'Ontario et du Manitoba convergeront vers la capitale. De toute évidence, les manifestants de Québec sont devenues une cible à abattre, et ce quel que soit le prix.

Si l'on en croit ses *Mémoires*, Borden est alors obsédé par la conscription. Il s'agit pour lui de la loi de la dernière chance, celle qui assurera la victoire aux Alliés. Certes, la situation devient alarmante. La capitulation russe, conséquence directe de la révolution de 1917, de même que les mutineries dans l'armée française contribuent à fragiliser la position de l'Entente sur le front. Délivrée d'un ennemi à l'Est, l'Allemagne peut dorénavant concentrer ses offensives à l'Ouest, sur les troupes franco-britanniques. Calamité à laquelle s'ajoute la guerre sous-marine illimitée qui atteint les eaux canadiennes. Les États-Unis sont certes entrés en guerre aux côtés des Alliés, mais ils ne seront pas prêts à intervenir en Europe avant l'été. D'ici à leur arrivée, il faut tenir. Surtout, la révolution bolchevique a montré les dangers de la subversion et il n'est pas question d'importer ce modèle au Canada [10].

À Québec, l'arrivée de troupes fraîches et armées jusqu'aux dents fait l'effet d'une bombe. Le maire Lavigne est aussitôt inondé d'appels téléphoniques de la part de citoyens effrayés, l'enjoignant d'intercéder auprès des autorités militaires pour qu'elles rappellent les troupes dans la Citadelle. De l'avis de tous, la présence militaire tous azimuts risque de provoquer l'irréparable. D'ailleurs, les incidents se multiplient. À la fin de la journée, la tension atteint un point tel que l'émissaire du ministère de la Justice, Allyn Taschereau, ressent le besoin d'appeler Armand Lavergne à la rescousse. Avocat et homme politique de renom, cet ancien député nationaliste est connu pour ses positions farouchement anti-



conscriptionnistes. Une foule compacte, formée d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges s'est rassemblée dans la Basse-Ville, bravant les baïonnettes. Taschereau sait que les troupes n'hésiteront pas à tirer à la moindre incartade. Arrivé sur place, Lavergne parvient non sans mal à raisonner les meneurs. Si les manifestants se dispersent, plaide-t-il, l'armée se retirera. L'homme est de bonne foi. S'il s'engage de la sorte c'est parce que Taschereau l'a assuré de son soutien. Lavergne se charge ensuite d'aller convaincre les deux généraux, Landry et Lessard : s'ils rappellent leurs troupes, la population se calmera [11]. Les deux hauts gradés n'en ont cure. Pour eux, le travail ne fait que commencer.

Lundi de Pâques, 1^{er} avril 1918

Pour les habitants de Québec, le lundi de Pâques commence par une très mauvaise nouvelle. Alimentés par les autorités militaires, les journaux locaux font paraître un avis public avertissant la population que la seule présence à un attroupement constitue un acte criminel. Inquiet de la tournure des événements, Lavergne file au bureau du général Lessard qui s'est installé au Château Frontenac. Entre les deux hommes s'instaure alors un véritable dialogue de sourd. « S'il n'y a pas de troupes dans la rue, il ne se passera rien », assure Lavergne. « Non, il est trop tard », de répliquer Lessard. « J'ai la force et je m'en sers ! Je vais disperser tout rassemblement. » Dans l'après-midi, c'est au tour du maire Lavigne de supplier le chef militaire de retirer ses hommes. Réponse cinglante de Lessard : « Nous n'avons d'ordre à recevoir de personne. Vous n'avez pas pu contrôler la situation avec votre police municipale. Maintenant, j'ai la nôtre en main et je prends les moyens nécessaires pour réprimer la chose le plus tôt possible. Nous allons tirer et nous allons faire des prisonniers. » [12] Fin de la discussion et lever de rideau sur le dernier acte de la tragédie.

À 19 h 20, les troupes quittent la citadelle en direction de la Basse-Ville, la cavalerie ouvrant la marche. Le général Lessard suit l'évolution de la situation depuis son quartier général, établi au Château Frontenac. Quarante minutes plus tard, ses hommes s'engagent sur la place Jacques-Cartier pour disperser un rassemblement et repousser la foule dans les rues avoisinantes. Aussitôt, la cavalerie entre en scène, pourchassant brutalement les groupes qui ne cessent de se reformer. La foule réplique en bombardant la troupe de la



manière devenue habituelle. Un peu partout dans la ville, des scènes du même ordre se reproduisent. Le peuple et l'armée s'affrontent dans une véritable « guerre de rue ».

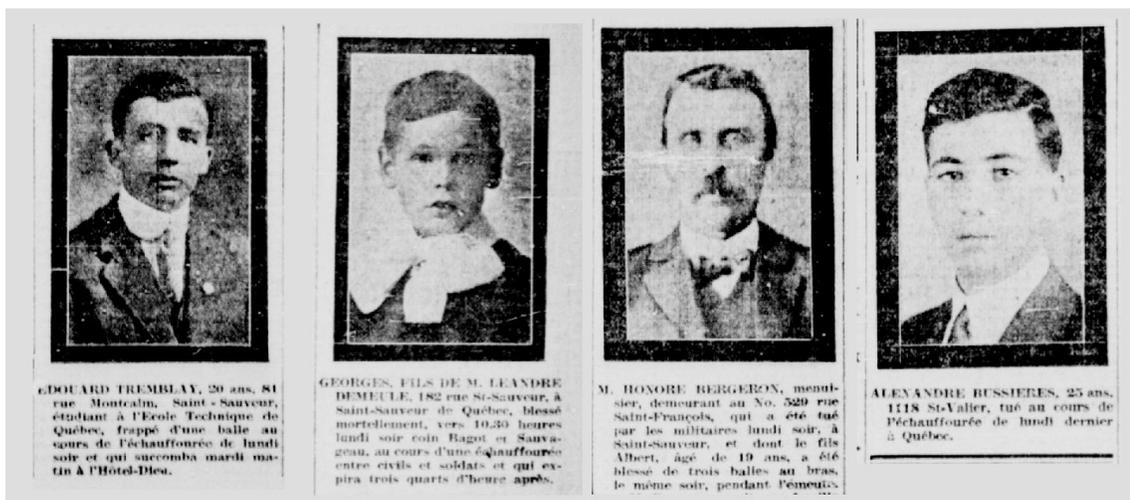
Les pires craintes de Lavergne se confirment. Loin de l'éteindre, l'intervention militaire alimente la fureur des manifestants qui n'hésitent pas à cerner les soldats et à poursuivre les groupes qu'ils parviennent à isoler. Faisant fi des fusils et des baïonnettes, les plus déterminés échangent invectives, injures et autres politesses avec les soldats de Sa Majesté. Dans la mêlée, le centre de gravité de la manifestation ne cesse de se déplacer. Les adversaires tourbillonnent ainsi à travers les rues étroites du quartier Saint-Roch. Pendant ce temps, des émeutiers planqués sur les toits bombardent les militaires avec des morceaux de glace. Pour ajouter à la confusion, une brume très dense descend sur les belligérants. Débordées, les forces de l'ordre tentent de resserrer les rangs, lorsque des coups de feu se font entendre. D'où proviennent-ils ? La question ne sera jamais élucidée. Ces premiers tirs n'en signalent pas moins la fin de la récréation. À l'embranchement des rues Saint-Joseph, Bagot et Saint-Vallier, un peloton d'une quinzaine de soldats se met en position et, après une brève sommation, reçoivent l'ordre de faire feu. Les balles pleuvent tandis que les mitrailleuses entrent en action, semant la panique parmi les manifestants et curieux attroupés là qui s'enfuient dans toutes les directions.

Bilan de l'échauffourée : quatre morts, tous atteints de balles explosives, et, officiellement, une trentaine de blessés. En réalité, le double de citoyens aurait été touché par les balles. Certes, ceux qui le peuvent préfèrent se cacher pour panser leurs blessures, de crainte d'être arrêtés. La suite des événements leur donne raison : outre les blessés, 62 manifestants sont faits prisonniers, de jeunes résidents des quartiers Saint-Roch et Saint-Sauveur pour la plupart. Le profil des quatre victimes reflète bien le caractère populaire du soulèvement. Dans tous les cas, il s'agit de personnes originaires du quartier qui n'ont aucune activité politique connue. Il s'agit d'Honoré Bergeron, 49 ans, père de six enfants, menuisier de son état, atteint au dos par une balle explosive ; Alexandre Bussière, 25 ans, jeune marié et mécanicien à la Canadian National Railways, atteint au poumon d'une balle explosive ; Edouard Tremblay, 23 ans, célibataire, étudiant à l'école technique, mort au bout de son sang faute de secours rapide ; George Demeule, 14 ans, fils d'ouvrier, atteint

en plein cœur, lui aussi d'une balle explosive. Des gens sans histoire, propulsés au rang de martyr bien malgré eux.

La répression ne s'arrête pas là. Au lendemain des émeutes, les soldats sont postés aux quatre coins de la ville avec l'ordre de tirer à vue. « *Shoot to kill* », tel est l'ordre d'opération. Le 4 avril, en vertu de la Loi des mesures de guerre, un arrêté ministériel proclame la loi martiale à Québec, confirmant ainsi le règne sans partage de l'armée sur la cité. Pour les citoyens, cela signifie la suspension de l'*habeas corpus*, donc la possibilité d'être arrêté et détenu indéfiniment, sans justification officielle, ni autre forme de procès.

Comment a-t-on pu en arriver là ? La reconstitution qui précède contient certes une part de la réponse. Tel que mentionné précédemment, vu d'en haut, le Québec représente un foyer de subversion qui non seulement menace l'État, mais constitue un obstacle supplémentaire à la victoire sur l'Allemagne. Dans ce contexte, les insurgés de Pâques 1918 font figure d'ennemi intérieur. Un ennemi à abattre de toute urgence. Compte tenu de cette logique, on peut se demander dans quelle mesure le pouvoir en place n'aurait pas recherché l'affrontement, forcément inégal, pour mieux parvenir à ses fins ? C'est que, loin d'être spontanée, l'émeute s'enracine dans une crise qui dure depuis deux ans déjà.



Edouard Tremblay, George Demeule, Honoré Bergeron, Alexandre Bussière. Source : Montage de photos imprimées à l'origine dans *La Patrie*, les 3, 4 et 6 avril 1918 (BANQ).



La folie de Sam Hughes

Pour rappel, à la déclaration de guerre, les belligérants s'attendaient à une guerre courte, y compris le Canada qui s'est lancé dans la mêlée fort d'une milice de 3 000 soldats réguliers et de quelque 55 000 réservistes dépourvus d'expérience. Portés par cette illusion, le gouvernement et une majorité d'élus ont cru que cette armée d'opérette suffirait à encadrer un corps expéditionnaire composé exclusivement de soldats volontaires [13]. Le plus fervent défenseur de ce système est nul autre que le ministre de la Milice et de la Défense, Sam Hughes. Chaud partisan d'une armée de citoyens-soldats, l'homme méprise l'armée régulière – qui le lui rend bien – et estime que le seul élan patriotique des Canadiens devrait suffire à écraser l'ennemi prussien.

Au départ, certes, tout va rondement. En moins de deux mois, la petite armée régulière canadienne prépare quelque 33 000 volontaires qui formeront la 1^{ère} Division [14]. Le 3 octobre 1914, tous quittent Halifax pour l'Europe en un seul convoi. Tous, à l'instar de Sam Hughes, n'ont qu'un objectif : arriver avant la fin des hostilités pour avoir la chance d'y participer et de partager les lauriers de la victoire. Cependant, quelques mois de combat suffisent pour ramener les plus exaltés à la réalité. À la guerre courte et joyeuse annoncée, se substitue rapidement la guerre de tranchées, interminable et démoralisante. Résultat, dès 1915, le volontariat s'essouffle. Hughes n'en a cure. Il poursuit sur sa lancée avec le mode de recrutement qu'il a implanté au début de la guerre : déléguer aux élites locales la responsabilité de lever des bataillons de volontaires. De simples notables se retrouvent ainsi parachutés recruteurs avec le grade de lieutenant-colonel [15]. Ceux-ci peuvent certes compter sur le soutien des nombreuses associations patriotiques qui se mobilisent pour la grande croisade, notamment en Ontario où l'on pourchasse les « volontaires » jusque dans les salles de bal [16].

Au début du conflit, le système fonctionne si bien que le gouvernement se laisse convaincre de doubler le total des effectifs autorisés, les faisant passer de 250 000 à 500 000 hommes. Or cela représente une ponction considérable sur les 8 millions d'habitants que compte alors le Canada. Aussi, la machine s'enraye-t-elle très vite. Le volontariat débridé désorganise l'industrie et l'agriculture, des secteurs vitaux pour l'effort de guerre. Par



exemple, l'industrie munitionnaire absorbe déjà plus de 300 000 personnes. Or les besoins ne cessent de croître...

Autrement dit, à recruter sur la seule base volontaire on risque de déshabiller Pierre pour habiller Paul ! À cet égard, les industriels eux-mêmes ne se privent pas de faire leçon. C'est le cas de Lord Shaughnessy, président du Canadien-Pacifique, qui déclare en mars 1916 : « Nous devons agir lentement en ce qui concerne le recrutement, et mettre à exécution les plans qui sont les meilleurs pour le pays, d'une manière sensée, méthodique et en tout semblable à celle d'un homme d'affaire. » [17] Alarmées, les associations patriotiques commencent quant à elle à murmurer... Le volontariat exclusif a induit des déséquilibres dans le recrutement et tous ne paient pas leur juste part de l'impôt du sang ! Très vite, les Canadiens français sont pointés du doigt.

Les Canadiens français, boucs émissaires

Au même moment, le général de brigade James Mason, un sénateur conservateur, présente un bilan très sombre de la situation devant le Parlement. Alors que les Canadiens essuient de lourdes pertes sur le saillant d'Ypres, le recrutement pique du nez, souligne-t-il. Chiffre à l'appui, le sénateur démontre sans peine que le succès du volontariat dépend en grande partie des origines nationales. La première vague du CEC comprenait 63 % de recrues nées en Grande-Bretagne, 30 % au Canada et 7 % en d'autres endroits du globe. Parmi les natifs canadiens, on dénombrait 85 000 anglophones (28,5 % des effectifs) et 12 000 francophones (4,55 % des effectifs, alors que ceux-ci représentaient 40 % des forces mobilisables) [18]. Pour le général, la seule façon de rééquilibrer le fardeau serait d'imposer l'immatriculation nationale ou... la conscription.

Au Québec, le rapport fait grand bruit. Histoire de sauver l'honneur national, plusieurs redoublent d'énergie pour mousser l'enrôlement, le tout sur fond d'insultes des deux côtés de l'Outaouais. À cet effet, le D^r Mignault, médecin-major et fondateur du 22^e Bataillon (francophone), forme le Comité de recrutement canadien-français, calqué sur les organisations anglophones, sans grand résultat... Le bilan de son successeur, le major-général François Lessard, sera tout aussi médiocre.



En octobre, *La Presse* publie une série d'articles qui tentent d'expliquer la piètre performance de la province francophone. Les rédacteurs font valoir qu'en matière de recrutement l'écart avec l'Ontario n'est pas si grand, puisque le Québec compte 16 000 enrôlés (dont 9 000 Canadiens français), soit 1 % de sa population en âge de servir contre 42 000 dans la province voisine, soit 2,5 % des recrues potentielles. À ces statistiques se greffe une longue liste de facteurs censés justifier la tiédeur des Canadiens français. L'indignation causée par l'imposition du règlement 17 qui abolit l'usage du français dans les écoles ontariennes arrive en tête. Pourquoi irions-nous défendre les droits d'autrui de l'autre côté de l'Atlantique alors qu'on les bafoue dans notre propre pays ?, argumentent les nationalistes. Point de vue que résume Armand Lavergne en ces termes : « Si nous devons conquérir nos libertés, c'est ici que nous devons rester. Ce n'est pas dans les tranchées des Flandres que nous irons conquérir le droit de parler français en Ontario. » [19] Sont également invoquées, l'emprise anglaise sur le système de recrutement – nombre de Canadiens français se sont vu refuser l'honneur de diriger des unités au profit de compatriotes anglophones – ainsi que les faibles possibilités d'avancement des Canadiens français dans l'armée. Par ailleurs, la population du Québec demeure massivement rurale, un milieu historiquement réfractaire au service militaire obligatoire. Enfin, les rares régiments francophones, les plus accessibles aux Canadiens français, sont des unités de combat, plus exposées aux pertes. À l'inverse, les volontaires ontariens ont la possibilité de s'enrôler dans des unités auxiliaires, en principe moins dangereuses.

Quoi qu'il en soit, l'heure de faire les compte a sonné. À la fin de l'année, le gouvernement fédéral décide de procéder à un inventaire des ressources humaines et matérielles du pays, le Service national. Cela signifie que tout citoyen âgé de 16 à 65 ans doit se faire fichier et immatriculer. Il n'en fallait guère davantage pour convaincre la population du Québec de l'imminence d'une conscription. Les autorités ont beau multiplier les démentis, rien n'y fait. Devant la réticence des Canadiens français à signer leurs cartes d'immatriculation, les évêques sont appelés à la rescousse pour convaincre leurs fidèles d'obéir, promesse à l'appui que jamais, jamais, jamais... le Service national ne mènera à la conscription.

Les plus sceptiques voient leurs appréhensions confirmées le 18 mai, lorsqu'au terme d'un voyage de trois mois en Europe, Robert Borden annonce l'inévitable : compte tenu des



Wilfrid Laurier, chef de l'Opposition officielle du Canada (1911-1919). Source : Wikimedia Commons, domaine public.

besoins en hommes sur les champs de bataille et de l'échec du volontariat, son gouvernement a décidé de recourir à la conscription. À cette date, l'armée canadienne compte 326 000 hommes outremer (400 000 en tout). Or il lui en faudrait entre 50 000 et 100 000 de plus pour compenser l'hécatombe. Ici, maintenant. Impossible d'y songer sans recourir au service militaire obligatoire pour tous les Canadiens mâles, célibataires ou sans enfants, âgés de 20 à 35 ans. Tel est en substance le calcul qui inspire le projet de loi déposé presque un mois plus tard devant le Parlement, le 11 juin 1917.

À son retour d'Angleterre, le 29 mai, le premier ministre Robert Borden a bien essayé de rallier à sa cause, le chef de l'opposition, Wilfrid Laurier, en l'invitant à former avec lui un cabinet de coalition pour mettre en œuvre la conscription. Laurier refuse catégoriquement. Et pour cause. Le tiers de ses députés proviennent du Québec (36/88), tous farouchement opposés cette mesure, tandis que sa députation hors Québec, plus nombreuse (52/88), se divise entre partisans et opposants. Pour Laurier, s'allier à Borden reviendrait à s'aliéner son électorat canadien-français, ce qui signerait l'arrêt de mort de son parti. Aussi propose-t-il de soumettre le projet de loi à un référendum pancanadien, dernier et mince espoir de rallier les opposants à la conscription d'un Océan à l'autre. Or c'est précisément le scénario que préfère éviter Borden. À preuve, la stratégie qu'il adopte aussitôt : profiter de la division du Parti libéral pour écarter Laurier et imposer sa politique.

La stratégie de Borden

Première étape : commettre les libéraux dissidents en les amenant à voter en faveur de la conscription. C'est chose faite le 24 juillet 1917, alors que le Parlement adopte de la Loi sur le service militaire (*Military Service Act*), à une majorité de 102 voix contre 44. Deuxième



étape : faire élire un gouvernement unioniste majoritaire. Fort d'un cabinet réunissant déjà 13 conservateurs et 10 libéraux, le Premier ministre déclenche des élections générales pour le 17 décembre 1917. Entre temps, Borden assure le plein des voix à la nouvelle formation en modifiant la loi électorale. Dans ce but, il fait adopter la *Loi d'élection en temps de guerre* qui accorde le droit de vote aux ressortissants britanniques qui combattent en Europe ainsi qu'aux épouses et parentes de volontaires. Parallèlement, les immigrants originaires de pays ennemis et naturalisés de fraîche date se voient rayés des listes électorales. En agissant ainsi, les Conservateurs se débarrassent d'une clientèle traditionnellement acquise aux Libéraux. Sans surprise, 62 des 65 sièges du Québec vont aux libéraux restés fidèles à Laurier. À l'échelle fédérale, la députation Lauriériste s'établit à 82 sièges, contre 153 pour le parti Unioniste. Avec une majorité de 300 000 voix, Borden estime avoir obtenu un mandat sans équivoque en faveur de l'application de la Loi sur le service militaire.

Ironie de l'histoire, la conscription demeure une méthode de recrutement étrangère aux coutumes anglo-saxonnes. À cet égard, l'exemple vient de haut, puisque traditionnellement l'Angleterre recourt à la milice pour défendre son territoire et au volontariat pour combler les rangs d'éventuels corps expéditionnaires. S'appuyant sur sa marine pour défendre ses intérêts dans le monde, la grande puissance navale s'est longtemps contentée d'une armée permanente de taille relativement réduite. Depuis la guerre des Boers, qui a mobilisé près d'un demi million d'hommes, le gouvernement a cependant ajouté une force expéditionnaire permanente s'appuyant sur des réservistes.

Ce n'est qu'en janvier 1916, que le Royaume-Uni se résigne à adopter la conscription. Aussitôt, une opposition très forte se manifeste, principalement parmi les Irlandais, lesquels finiront par être exemptés à la suite des soulèvements de Pâques 1916. Appelés à emboîter le pas, les gouvernements des dominions se heurtent à des mouvements de résistance d'ampleurs variables. Forte du soutien populaire, la Nouvelle-Zélande impose sa loi sur le Service militaire, et ce malgré l'opposition bruyante d'organisations pacifistes et ouvrières, mais en adoucissant les angles en levant les conscrits au compte-goutte. Les Australiens, quant à eux, se prononcent majoritairement contre la conscription à l'issue de deux référendums [20].

Si l'on tient compte de ce portrait de famille, ce qui se produit au Canada n'a rien d'extraordinaire, le Québec francophone ne se révélant que l'un des pôles de résistance majeurs à la conscription au sein de l'empire britannique. Faut-il le préciser ? Au sein du Canada aussi. On vient de voir comment Borden a manipulé les institutions démocratiques pour circonvenir toute forme d'opposition à la conscription. Certes, l'opposition existe aussi dans le reste du Canada, mais elle est plus fragmentée, moins solidaire qu'au Québec où, on va le voir, l'élite se fait volontiers complice de la résistance.

Entre rébellion et résistance

La loi controversée entre en vigueur en pleine campagne électorale, le 13 octobre 1917. Les premiers appelés en vertu du *Military Service Act* doivent se présenter en janvier 1918. Révolté, le député Francoeur dépose une motion sur l'indépendance du Québec. Le coup d'éclat restera sans lendemain mais il illustre bien l'esprit de révolte qui anime les habitants de la province. Sur le terrain, les réactions oscillent entre la rébellion et l'esquive. Dans leur immense majorité, les conscrits recourent aux tribunaux d'exemption, soit 92 % des appelés en Ontario et 98 % des appelés au Québec. La loi prévoit en effet plusieurs motifs de dispense. Parmi ceux-ci, outre la débilité physique ou mentale, le fait d'occuper un emploi ou une formation qui répondent à « l'intérêt national » peuvent être invoqués. Cela concerne principalement les ouvriers qualifiés, les agriculteurs, religieux ou étudiants.

Sur ce point, *La Patrie* du 8 avril 1918 rappelle que les tribunaux d'exemption ne chôment pas. À Montréal seulement, pas moins de quatorze juges de la Cour Supérieure entendent des centaines d'appels pour exemption. La majorité des requérants, sinon la totalité pour certains juges, présentent leur demande à titre d'agriculteurs. Même si le phénomène n'a rien de surprenant dans une société majoritairement rurale, certains magistrats se méfient. C'est le cas, par exemple, du juge Maréchal. Voici ce que rapporte *La Patrie* du 8 avril 1918 à son sujet : « M. Maréchal n'aime pas les cultivateurs qui ne sont pas sérieux, rapporte *La Patrie*. Dans une cause de ce genre, il a dû dresser une véritable enquête sur la vie d'un conscrit qui avait été banquier, comptable et qui n'avait pas du tout la physionomie d'un cultivateur. En effet, ce conscrit n'a qu'un verger et aucune ferme sur sa terre. » [21]



C'est néanmoins au Québec que l'on accorde le plus de dispenses [22] et que l'on dénombre le plus grand nombre d'« absences ». Des conscrits qui choisissent d'ignorer l'appel, se font passer pour mort ou se cachent, traqués par la police fédérale. Ici et là, les frictions se multiplient entre la population et les forces de l'ordre. Très vite, cependant, la population s'organise pour tenir en échec la police du Dominion et protéger les appelés, surtout dans les campagnes où les « étranges » sont plus faciles à repérer et à voir venir de loin. À l'approche d'un véhicule inconnu, ici un curé sonnera la cloche en guise d'alerte, là des jeunes n'ayant pas encore atteint l'âge du service militaire feront mine de fuir pour attirer les *spotters* sur une fausse piste et laisser le temps aux insoumis [23] de se cacher [24].

Dans le meilleur des cas, une résistance sourde, diffuse, s'organise ainsi à travers tout le Québec, le plus souvent avec la complicité d'élites locales avant tout soucieuses d'éviter les incidents majeurs. Celles-ci ne peuvent certes ignorer le cri d'alarme qu'à lancé le chef nationaliste, Henri Bourassa, à l'annonce de la loi honnie :

Que l'on pèse bien ces paroles : la conscription marquerait, pour les Canadiens-français, le commencement d'une révolution qui ne tarderait pas à transformer en un peuple révolutionnaire la population la plus paisible, la mieux ordonnée peut-être des deux Amériques. Une fois déchaîné, cet esprit révolutionnaire ne s'arrêterait pas en route ; il ne s'attaquerait pas seulement au régime militaire : il se manifesterait à la cuisine, aux champs, partout, dans toutes les fonctions de la vie industrielle, sociale et politique.

Les administrateurs de grandes entreprises, les chefs d'industrie, se plaisent à reconnaître que les ouvriers canadiens-français sont les plus paisibles, les plus respectueux des lois et de l'ordre public, les moins aptes à se laisser prendre aux déclamations et aux appels démagogiques des agitateurs. Du jour où on aura fait de ces ouvriers des révoltés, ils deviendront les plus incontrôlables des insurgés contre l'ordre social et économique. [25]



Mgr Paul Bruchési, archevêque catholique de Montréal (1897-1939). Source : Wikimedia Commons.

Ces déclarations ne font que refléter le climat de psychose qui, à l'annonce de la conscription, s'est emparé d'une bonne partie de l'élite canadienne-française, à commencer par le haut-clergé. En témoigne la correspondance échangée entre l'archevêque de Montréal, M^{gr} Bruchési et Robert Borden au printemps-été 1917. Dans une lettre datée du 27 mai, le prélat supplie le premier ministre d'éviter le pire en renonçant à la loi sur le service militaire : « Dans la province de Québec en particulier, s'alarme-t-il, on pourra s'attendre à des soulèvements déplorables. On annonce des assemblées de protestation. Les émeutes ne seront pas improbables. Est-ce qu'on n'ira pas jusqu'à l'effusion de sang ? » [26] Fin août, soit un mois après l'adoption de la conscription, M^{gr} Bruchési revient à la charge avec ce sermon, là encore aux accents prophétiques :

Votre loi de conscription est votée et sanctionnée. Ne vous offensez pas de ce que je vais vous dire : je la regarde comme une loi de malheur. Ce que je vous ai écrit va se vérifier. Elle déchainera dans notre pays une guerre désastreuse et dont nous ne prévoyons pas l'issue. Le peuple est ameuté, il peut se livrer à tous les excès. Des tueries sont à craindre dans nos villes. Les gens de nos campagnes ne se rendront pas. Ils semblent décidés à tout, et il n'y a personne capable de les calmer. La vie de tous ceux qui ont favorisé ou voté cette loi est en danger [27].

À l'heure où il écrit ces lignes, l'archevêque sait de quoi il parle. Si le feu couve dans les campagnes, les centres urbains de la province s'enflamment. La rue parle... depuis trois mois déjà ! À peine rendu public, le projet gouvernemental a provoqué des manifestations dans la plupart des grandes villes, notamment à Québec, Montréal et Hull. Dans la Vieille capitale, une assemblée tenue le 21 mai à Saint-Sauveur, rassemble 10 000 personnes. Un



jeune orateur, futur député libéral, Oscar Drouin déclare sous les applaudissements qu'il combattra la conscription jusqu'à la mort. À Montréal, deux jours plus tard, au cours d'une manifestation monstre, les vitres du journal *La Patrie*, favorable à l'effort de guerre, volent en éclat. Le lendemain, c'est au tour de *La Presse* d'essayer la même vindicte populaire. La foule se rassemble au Champ de Mars et au Parc Lafontaine pour y exprimer son mécontentement [28].

Les centres régionaux ne sont pas en reste. Pour s'en convaincre, il suffit de suivre la piste des agents recruteurs du royal 22^e Bataillon – appelé plus tard le Royal 22^e Régiment – qu'a suivie l'historien Jean-Pierre Gagnon. Nombre d'entre eux se plaignent d'avoir commencé à être injuriés, voire maltraités, après l'annonce de la conscription. Dans la région de Chicoutimi et du Lac Saint-Jean, les citoyens refusent même d'envisager le service au Canada, de crainte d'être envoyés outre mer [29]. Déjà, en février 1917, alors que les rumeurs de conscription vont bon train, l'hostilité à cette éventualité est telle que le journal régional, *Le Progrès du Saguenay*, refuse de publier des annonces en faveur du recrutement [30]. Dans les archives du journal, on retrouve la notice suivante : « Regrette ne pouvoir accepter proposition. Pays tout entier et notre région particulièrement souffrent trop cruellement du manque de bras pour que nous travaillions à rendre main d'œuvre encore plus rare. » [31] Dans la région de Montmagny, en juin 1917, un agent recruteur du 22^e signale : « Je reçus plus de pierres et d'insultes que de nouvelles recrues, malgré un travail acharné, jour et nuit, par tout le comté. Les gens sont très « montés » ; on fait signer des requêtes et on tient des assemblées partout contre la conscription et on maltraite même les 2 ou 3 qui se sont enrôlés. » [32] En juillet, un hôtelier de Grand-Mère reçoit pour sa part une lettre menace bien sentie : « Cher ami, la présante [sic] est pour t'avertie [sic] que si tu ne claire [sic] pas de suite les militaire [sic] qui sont à ton Hôtel, la semaine prochaine tu auras des grand trouble [sic] ta propriété peut sauté [sic]. Un ami, Par ordre. » [33]

À peu près partout où ils passent, comme dans les comtés de Montmagny ou de l'Islet, les agents recruteurs dressent des constats similaires : impossible de recruter « car les esprits sont très montés en rapport avec la conscription. » [34] Le vote de la loi honnie, bien évidemment, ne fait que détériorer le climat. Le 4 septembre 1917, à Shawinigan Falls, un officier de recrutement, un certain van Borren, passe à deux doigts de se faire lyncher par



une foule déchaînée de 400 personnes, aux cris de : « À bas la conscription, à bas des lâches, à bas van Borren. [...] À mort, tuons-le, pendons-le, jetons-le dans la rivière [...] » [35]. L'homme, qui s'en tire avec coup de pierre à la tête, doit son salut à l'intervention du maire, la police locale n'étant ni équipée ni entraînée pour faire face à ce type de bisbille. Le lendemain, au même endroit, la foule saccage le bureau d'un commerçant réputé favorable à la conscription, le tout devant des forces de l'ordre désemparées. Partout, la ville est placardée d'affiches hostiles à la conscription. Le désordre est tel que *La Presse* s'inquiète « de l'agitation anticonscriptionniste [qui prend] des proportions de plus en plus alarmantes à Shawiningan Falls » et prévoit d'autres troubles [36].

De fait, les incidents du genre se multiplieront à travers le Québec jusqu'aux fatales émeutes de Pâques. L'hostilité continue de se manifester notamment pendant la campagne électorale de l'automne précédant le scrutin du 17 décembre 1917. Remis ainsi en perspective, le dénouement tragique du printemps 1918 devient soudain beaucoup plus prévisible. Presque dans l'ordre des choses. D'ailleurs, les sources nous démontrent que les autorités politiques et militaires s'attendaient au pire depuis le début de la crise. Flairant les ennuis, le ministère de la Milice et de la Défense a attribué le commandement du district militaire du Québec (N° 5) au major-général Lessard dès juin 1917. Après enquête, ce dernier juge déjà que des troubles sérieux sont à prévoir tant les esprits sont échauffés aux quatre coins de la province. Cela l'incite à resserrer les mesures de sécurité relatives aux armureries dans les manèges militaires. Se méfiant des régiments canadiens-français, il préfère confier la garde des emplacements stratégiques de Québec et de Lévis à un bataillon de Fredericton, le 236^e.

Un quotidien bouleversé

Les émeutes de Québec ne sont donc pas l'expression d'une rage inopinée, mais bien le débordement annoncé d'un sentiment d'injustice généralisé. Car, au-delà, des joutes oratoires qui opposent impérialistes anglophones et nationalistes francophones, une réalité demeure, souvent oubliée, celle du peuple, qui voit son quotidien complètement bouleversé par la conscription. À l'époque, le Québec demeure largement une société rurale, de type préindustriel. Y domine une agriculture de type familial, faiblement



mécanisée, laquelle nécessite une main-d'œuvre masculine abondante. Par conséquent toute ponction inconsidérée sur cette ressource humaine risque de mettre en péril l'équilibre socio-économique de la province. Les lettres de demande d'exemption envoyées au général Landry en 1918 témoignent du désarroi que sème la conscription dans ces milieux fragiles et de ses effets concrets sur l'économie familiale.

Un cas parmi des centaines, celui de la Mme Paul J. Cloutier, aubergiste de son état à Notre-Dame du Lac, donne la mesure du problème. Cette veuve et mère de huit enfants dont le fils aîné vient d'avoir 20 ans, implore que l'on épargne ce dernier. En effet, la survie de l'entreprise, et donc de la famille, dépendent des travaux des champs que seul un homme de son âge et de sa vigueur est capable d'accomplir. Lisons son témoignage :

Je tiens un hôtel de tempérance et vous savez sans doute, qu'en campagne les revenus sont restreints et si je n'eusse eu mon fils pour cultiver la petite ferme sur laquelle l'hôtel « Cloutier » est bâti depuis bon nombre d'années, je n'aurais certainement pas pu élever mes enfants.

À tous les printemps à l'époque des semences, comme aussi à l'époque des récoltes, ne pouvant suffire à faire seul tout le travail, j'étais obligée de lui avoir un aide, mais maintenant la main-d'œuvre est trop rare et aussi trop dispendieuse. Une autre nécessité s'impose aussi : c'est le bois de chauffage, car il faut aller le chercher sur un lot à des milles d'ici ; cet article a subi une hausse considérable l'an dernier, et menace d'augmenter encore, parce que les cultivateur en général ne font plus que du bois de pulpe, nouvelle industrie. [37]

Épilogue

Au lendemain des émeutes, Borden maintient la pression sur le Québec non seulement pour écraser la résistance à la conscription, mais aussi pour prévenir tout risque de contagion révolutionnaire. À cette fin, Ottawa rend illégale toute association jugée subversive, qu'il s'agisse d'organisations syndicales ou politiques. L'hostilité contre la conscription ne fléchit pas, mais les esprits semblent s'apaiser car, les mesures d'exemption faisant leur œuvre, une proportion relativement faible de conscrits se retrouve finalement au front

avant la fin des hostilités. Cela représente 24 000 hommes sur 180 000 conscrits pour tout le Canada.

Cet apparent retour au calme ne semble pas rassurer le gouvernement pour autant. En effet, le ministère de la Milice et de la Défense concentre au Québec des effectifs considérables, compte tenu de la pénurie de combattants que la conscription est censée combler. Il s'agit de prévenir toute velléité de soulèvement. Ainsi, une partie des troupes ontariennes, qui avait été dépêchées à l'occasion des émeutes, reste cantonnée dans la Vieille Capitale. Par la suite, du 10 avril au 7 juin 1918, des renforts de 850 soldats en provenance de l'Ouest sont répartis à travers toute la province, auxquels s'ajoutent 200 cavaliers, dépêchés à Québec même.

Le gouvernement fédéral soumet Montréal et sa région au même type de traitement : 1 200 soldats de l'Ontario y sont déployés entre le 1^{er} et le 11 avril. La troupe cantonne au dépôt de Saint-Jean sur Richelieu, et ce dans la plus grande discrétion possible, histoire d'éviter d'attiser la colère populaire. À ces effectifs se greffent des recrues de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick. Jusqu'à 1 900 hommes seront ainsi maintenus en alerte, prêts à intervenir au moindre débordement, que ce soit à Montréal ou à Québec. Faut-il le préciser ? Tous les régiments de Montréal sont également sur le pied de guerre.

Au total, l'opération mobilisera 6 000 hommes et s'étendra jusqu'en mars 1919, soit quatre mois après la fin de la guerre [38].

Conclusion

Dans cette histoire, le Québec fait clairement figure de bouc-émissaire. Certes, 68 % des réfractaires recensés proviennent de cette province, soit 18 827 sur un total de 27 631 pour tout le Canada. Néanmoins, si l'on examine les demandes d'exemption des conscrits, on s'aperçoit que les pourcentages sont comparables dans toutes les provinces avec une moyenne de 93,7 %, le Québec se situant en tête de liste avec 98 %. C'est toutefois dans cette province que le taux de rejet des demandes d'exemption se révèle le plus faible avec un pourcentage de 4,7 % contre une moyenne de 10,3 % dans le reste du Canada - la Colombie-Britannique arrivant en tête avec un taux de refus de 28,5 %, le Nouveau-Brunswick fermant la marche avec 5,1 % [39]. Autrement dit, la pression des élites en



faveur de la conscription semblent avoir été moins marquée au Québec, d'où des jugements peut-être moins sévères dans cette partie du Canada.

Ces chiffres donnent en quelque sorte raison à Henri Bourassa et à Laurier lorsqu'ils invoquaient l'existence d'une opposition à la conscription dans le reste du Canada pour réclamer la tenue d'un référendum sur le sujet. C'est toutefois au Québec que la résistance demeure la plus forte et la mieux organisée, ne serait-ce qu'à cause de la complicité plus ou moins active de ses élites. Borden a donc concentré la répression au Québec en toute conscience. Pour lui, le château-fort canadien-français était devenu le centre de gravité d'un mécontentement grandissant au pays. En se prolongeant, la guerre avait induit une situation de crise généralisée et l'exemple de la révolution bolchévique lui faisait craindre le pire. D'autant que le mouvement ouvrier tendait à se radicaliser – la grève générale de Winnipeg de 1919 viendra d'ailleurs confirmer ses craintes.

Écraser le Québec pour l'exemple, prévenir ainsi la contagion révolutionnaire et assurer la victoire des Alliés, telle fut sans nul doute la stratégie de Borden dans cette histoire. Focaliser la répression sur la Province indisciplinée lui permettait aussi de gagner un précieux capital politique, du moins à court terme. Il demeurait certes plus aisé de concentrer le ressentiment du reste du Canada contre un ennemi intérieur géographiquement et ethniquement bien délimité que contre une mouvance révolutionnaire aux contours beaucoup plus flous. La tâche serait facilitée d'autant que le gouvernement fédéral savait parfaitement que l'élite canadienne-française, inquiète de voir sa population céder à la tentation révolutionnaire, le laisseraient rétablir l'ordre sans trop protester – les interventions préalables de M^{gr} Bruchesi et d'Henri Bourassa le laissaient clairement présager.

Mais redescendons dans la rue, parmi la population canadienne-française de l'époque. Sa révolte répond-elle à un objectif politique précis? Les incidents qui ont opposé la population aux forces de l'ordre entre 1917 et 1918, incluant les émeutes de Pâques, nous incitent à répondre par la négative. Même si la présence d'agitateurs est souvent mentionnée dans les journaux, aucun indice ne permet de les relier à des groupes sérieusement organisés ou subversifs. Pour rappel, les syndicats de l'époque, même s'ils se sont généralement opposés à la conscription, ont recommandé à leurs membres de



respecter la loi. De toute façon, les ouvriers québécois restent très peu syndiqués et se montrent encore moins réceptifs aux théories révolutionnaires [40].

Les réactions que l'on enregistre ici et là se caractérisent davantage par leur caractère viscéral. Et pour cause. Au Québec, la survie économique dépend encore largement de la solidarité familiale, notamment dans les milieux reposant encore sur l'autarcie. Dans ce contexte, la ponction d'hommes jeunes peut être interprétée comme une attaque à la survie même du groupe. Les lettres de demande d'exemption illustrent bien les conséquences concrètes de la conscription sur les petites unités de production familiales. Cela inclut la population urbaine dans la mesure où, au Québec, les réseaux de sociabilité conservent des ramifications en milieu rural. Certes, la colère populaire cible clairement la politique du gouvernement fédéral, mais les préoccupations qu'elle exprime s'ancrent bien davantage dans le quotidien que les dissertations d'un Henri Bourassa sur la constitutionnalité de la conscription. Sur ce plan, un fossé sépare clairement l'élite du peuple.

En s'opposant au service militaire obligatoire les Canadiens français semblent avoir surtout cherché à combattre une intrusion de l'État fédéral dans un mode de vie encore largement préindustriel. À l'époque, le sort des écoles franco-ontariennes préoccupe davantage les élites québécoises que l'homme de la rue. Ce dernier s'inquiète surtout de la coercition qu'exerce l'État pour réglementer sa vie, et ce au mépris de ses propres besoins et attentes. Alors il proteste comme il peut, au gré des circonstances, au milieu de foules rassemblant jusqu'à 15 000 personnes. À cet égard, le sociologue Fernand Dumont évoque une « protestation qui venait du fond d'une pénible vie quotidienne, d'une rancœur entretenue au fil des ans mais jamais vraiment dite, d'une servitude qu'il était impossible de traduire dans un mouvement politique. » [41]

Révolte populaire, donc, et non révolution. À l'époque où Dumont écrit ces lignes, en 1970, la crise de la conscription s'est déjà imposée dans la mémoire collective comme un symbole de l'assujettissement du Québec au reste du Canada. Une interprétation défaitiste qui, sans doute, mériterait d'être nuancée.



Car enfin, les événements de 1917-1918 ne révèlent-ils pas, du même souffle, l'émergence d'une conscience citoyenne en rupture avec les élites traditionnelles ? Qu'il s'agisse du gouvernement Borden ou de ses opposants libéraux et nationalistes, tous prônent l'obéissance à l'ordre établi, sans égard aux impacts possibles de la conscription sur le tissu social. La réaction populaire à cette collusion conservatrice ne laisse-t-elle pas entrevoir d'autres aspirations ? Entre autres une volonté d'affirmation, encore informe, certes, désorganisée, balbutiante, mais annonciatrice de modernité ? Premier choc frontal entre l'État canadien et le Québec, et premier d'une longue série, il se pourrait bien que le soulèvement du printemps 1918, loin d'être l'échec de la rue, préfigure le début d'un temps nouveau...



Le texte de cette conférence est publié sous la licence [Creative Commons – Attribution Partage dans les mêmes conditions 4.0 International \(CC BY-SA 4.0\)](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/).

Notes

- [1] Les événements dont il sera question dans cette première partie trouvent leur source dans le rapport d'enquête du Coroner Jolicoeur sur le décès des quatre manifestants tombés sous les balles à l'issue des émeutes. L'historien Jean Provencher en a tiré un livre éclairant expliquant les détails de l'affaire : *Québec sous la Loi des mesures de guerre. 1918* (Montréal : Boréal Express, 1970).
- [2] Martin Auger. « On the Brink of Civil War : The Canadian Government and the Suppression of the 1918 Quebec Easter Riots », *The Canadian Historical Review*, 89, 4, décembre 2008, 503-540.
- [3] Henri Bourassa, *La Conscription* (Montréal : Le Devoir, 1917), p. 40. Cette brochure, qui rassemble neuf articles sur le sujet parus dans *Le Devoir* du 28 mai au 6 juin 1917 inclusivement, a été envoyée à l'imprimerie le 9 juin de la même année.
- [4] Jean Provencher, *op. cit.*, p. 52.
- [5] Martin Auger, *ibid.*, p. 505.
- [6] Cité par Martin C. Auger, *ibid.*, p. 529.
- [7] *La Presse*, 1^{er} avril 1918, p. 78.
- [8] Jean Provencher, *op. cit.*, p. 78.
- [9] Martin Auger, *op. cit.*, p. 510-511.
- [10] Robert Laird Borden (Heath Macquarrie), *Robert Laird Borden. His Memoirs : 1916-1920*, Volume 2 (Toronto : McClelland and Stewart, 1969), p. 131-32.
- [11] Jean Provencher, *op. cit.*, p. 96.
- [12] Cité par Provencher, *op. cit.*, p. 101-102.
- [13] Lt. Col T. M. Hunter, « Some aspects of Disciplinary Policy in Canadian Services, 1914-1946 », Service historique, Report N° 91, Historical Section, Army Headquarters, 15 juillet 1960, pp. 4 s.
- [14] Gérard Filteau, *Le Québec, le Canada et la Guerre 14-18* (Montréal, Éditions de l'Aurore, 1977), pp. 13-18 et 27-37.
- [15] Consulter à ce sujet : Gérard Pinsonneault, *La propagande de recrutement militaire au Canada, 1914-1917. Essai en histoire des mentalités*, mémoire de maîtrise, Université de Sherbrooke, 1981, 183 p.
- [16] Paul Maroney, « The Great Adventure : The Context and Ideology of Recruiting in Ontario, 1914-17. » *Canadian Historical Review*, 77, 1 (March 1996) : 62-98.
- [17] *Montreal Gazette*, 10 mars 1916, cité par Mason Wade, *Les Canadiens français de 1760 à nos jours, 1911-1963*, tome II (Ottawa : Le Cercle du Livre de France), 1963, p. 99.
- [18] Mason Wade, *op. cit.*, p. 98.
- [19] Armand Lavergne, cité dans Mason Wade, *ibid.*, p. 92-93.

- [20] Margaret Levi, *Social Science History*, Vol. 20, N° 1 (Spring, 1996), pp. 133-167.
- [21] *La Patrie*, 8 avril 1918, p. 3.
- [22] Rien que pour l'année 1917, la *Canadian Annual Review* (p. 351), rapporte que sur un total de 125 750 hommes inscrits en Ontario, 118 128 ont réclamé l'exemption. Au Québec, sur un total de 117 104 inscrits, 115 707 s'en sont prévalus. Les tribunaux de l'Ontario rejetèrent 19 148 demandes pour en laisser 4 783 en délibéré. Les tribunaux de Québec en rejetèrent cinq fois moins, soit 3 711 et en laissèrent 22 421 en instance.
- [23] Selon la définition communément admise, l'« insoumis » est l'individu qui reçoit une convocation des autorités militaires mais refuse de s'y rendre. À ne pas confondre avec le « déserteur », c'est-à-dire le soldat qui quitte son unité sans autorisation. Consulter à ce sujet, Patrick Bouvier, *Déserteurs et insoumis : les Canadiens français et la justice militaire ; 1914-1918* (Montréal : Athéna, 2003), p. 79.
- [24] Ces faits sont rapportés par Jean Provencher, *op. cit.*, p. 41.
- [25] Henri Bourassa, *op. cit.*, p. 26.
- [26] Lettre de M^{gr} Paul Bruchési à Robert L. Borden, 27 mai 1917. Reproduite dans Jean Bruchési, *Témoignages d'hier* (Montréal : Fides, 1961), p. 268.
- [27] Lettre de M^{gr} Paul Bruchési à Robert L. Borden, 31 août 1917. Reproduite dans Jean Bruchési, *ibid.*, p. 273.
- [28] Mason Wade, *op. cit.*, p.144.
- [29] Jean-Pierre Gagnon, *Le 22^e bataillon canadien-français, 1914-1919. Études socio-militaires* (Paris : PUL, 1987) p. 214, note 95.
- [30] Cité par Jean-Pierre Gagnon, *ibid.*, p. 215.
- [31] Cité par Jean-Pierre Gagnon, *ibid.*, p. 214.
- [32] Cité par Jean-Pierre Gagnon, *ibid.*, p. 215.
- [33] 14 juillet 1917, Cité par Jean-Pierre Gagnon, *ibid.*, p. 215.
- [34] Cité par Jean-Pierre Gagnon, *ibid.*, p. 216.
- [35] Cité par Jean-Pierre Gagnon, *ibid.*, p. 217.
- [36] *La Presse*, 6 septembre 1917.
- [37] Lettre au général P. Landry, 13 mai 1918.
- [38] Martin Auger, *op. cit.*, p. 533.
- [39] Canada, Military Service Branch, *Report of the Director to the Minister of Justice on the operation of the Military Service Act, 1917, 1919*, p. 42 et 52.
- [40] À ce sujet, voir Bernard Dansereau, « Le mouvement ouvrier montréalais et la Première Guerre mondiale », dans Claude Beauregard, Robert Comeau et Jean-Pierre Gagnon, dir., *Le Canada français et les conflits contemporains*. Actes du colloque tenu le 27 août 1995 organisé par la Société historique du Canada, l'Association québécoise d'histoire politique



et le Service historique du Ministère de la défense nationale. Montréal : l'Association québécoise d'histoire politique, Cahiers d'histoire politique, n° 2, hiver 1996, p. 14.

Notons qu'au Canada le mouvement ouvrier maintient une position ambiguë face à la guerre, et ce durant tout le conflit. Cette attitude apparaît largement dictée par la réaction du mouvement ouvrier américain. Lorsque les hostilités éclatent, les leaders ouvriers canadiens se retrouvent dans un pays en guerre, mais ils doivent aussi tenir compte de la position pacifiste de l'American Federation of Labor (AFL). Ce faisant, la centrale syndicale américaine ne fait que suivre la politique de son pays, les États-Unis ayant choisi la neutralité « armée ». Les syndicalistes canadiens se retrouvent pris dans un dilemme car des liens très puissants les unissent à leurs homologues britanniques, emportés quant à eux par la vague patriotique anti-prussienne. Un courant pacifiste se manifeste malgré tout au sein du mouvement ouvrier canadien. Charles Lipton, *Histoire du syndicalisme au Canada et au Québec, 1827-1959*, Montréal : Parti Pris, 1976, p. 252. Gregory Kealey, « State Repression of Labour and the Left in Canada, 1914-20 : The Impact of the First World War », *Canadian Historical Review*, 73, 3, (1994), 281-314.

[41] Jean Provencher, *op. cit.*, p. 9.